AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE 37-20-56
Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

Bulletin N° 35 d'Août 1963
1er Août 1963

AVERTISSEMENTS

MILDIOU (toutes régions) - BLACK-ROT (zones contaminées) - Ces maladies restant très menaçantes maintenir jusqu'au 15 Août les cadences indiquées sur le bulletin du 23 juillet.

VERS DE LA GRAPPE - Un 2è traitement contre la 2è génération de chenilles (préventif entre le 7 et le 10 Août, ou curatif entre le 12 et le 14 Août) ne devra être appliqué que dans les régions suivantes :

- AIN : à l'Est des chaînes du Bugey - Drôme et Ardèche : néant
- ISERE : régions montagneuses
- LOIRE : Bassin de la Loire - Rhône : néant
- SAVOIE et Hte SAVOIE : en entier.

INFORMATIONS

OIDIUM (cepages sensibles) poursuivre la lutte partout où la maladie est déclarée.

ARAIGNEES ROUGES OU JAUNES - Surveiller les pullulations de la génération d'été et traiter le cas échéant à l'aide d'un produit adapté à l'état du ravageur.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURES - la maladie devient moins active : prévoir un traitement le plus près possible de la récolte.

CARPOCAPSE - (Poirier, pommier, noyer) - Appliquer un traitement aux dates suivantes (1ère ou 2ème génération suivant les cas)

Entre le 2 et le 5 Août : régions : 124 - 130 - 133 - 134 - 142 et 147.

Entre le 7 et le 10 Août :

- AIN : régions - 41 - 48 et 49
- ARDECHE : régions - 141 - 143 - 144 - 145 - 149 - 150 et 152
- DROME : régions - 121 - 122 - 125 - 127 - 129 - 131 et 132
- ISERE : régions - 101 - 102 - 103 - 104 - 107 - 109 - 112 - 117 et 121.
- LOIRE : régions - 1 - 2 - 9 - 12 - RHONE : régions - 21 - 22 - 23-24-26-34
- SAVOIE : régions - 86 et 93 - Hte SAVOIE : régions - 60 - 65 - 67 et 93

Dans les autres régions attentre un avis ultérieur.

CARPOCAPSE DU PRUNIER - en toutes régions, sauf aux altitudes les plus élevées, appliquer un traitement contre la 2ème génération entre le 2 et le 10 Août suivant l'ancienneté du traitement précédent.

TORDEUSE ORIENTALE (Sur pêcher, puis poirier) renouveler les traitements tous les 12 à 14 jours jusqu'à la date limite d'utilisation des produits employés.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux
A. PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles
P. LATARD

Imprimerie de la Station
Rhône-Alpes
Directeur -Gérant : L. BOUYX